

## REVENU QUÉBEC PRÉPARE LA PROCHAINE SAISON DES IMPÔTS ET INFORME LA POPULATION SUR LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS

**Québec, 22 janvier 2025.** – La saison des impôts est à nos portes, et Revenu Québec souhaite rappeler quelques conseils afin d'aider la population à bien se préparer. Le service ImpôtNet Québec de Revenu Québec sera mis en ligne dans un mois, le 24 février prochain. À compter de cette date, il sera donc possible de transmettre les déclarations de revenus pour l'année 2024 produites à l'aide d'un logiciel autorisé. C'est la méthode qui est la plus simple et celle que choisissent la vaste majorité des particuliers pour s'acquitter de leurs obligations fiscales ainsi que bénéficier des crédits d'impôt et des remboursements auxquels ils pourraient avoir droit.

Il est d'ailleurs judicieux de produire sa déclaration tôt dans la saison des impôts, qui s'étendra jusqu'au 30 avril 2025.

### Quelques conseils en prévision de la production de sa déclaration

Dans le but d'accompagner la population et de l'aider à bien se préparer à cette période importante pour l'accomplissement de ses obligations fiscales, Revenu Québec formule les conseils suivants :

1. Commencez dès maintenant à rassembler tous les renseignements et tous les documents requis, comme vos différents relevés, votre avis de cotisation de l'année précédente et vos pièces justificatives de frais médicaux, de frais de scolarité ou de dons de bienfaisance. Notez que vous n'avez pas à les joindre à la déclaration de revenus, mais que vous devez les conserver pour pouvoir nous les fournir sur demande.
2. Informez-vous sur les [principaux changements](#) pour l'année d'imposition 2024. Parmi ceux-ci, il y a notamment un nouveau formulaire pour la [déclaration relative aux cryptoactifs](#) si vous acquérez, détenez ou utilisez des cryptoactifs au cours d'une année d'imposition. Il y a aussi diverses modifications aux cotisations au Régime de rentes du Québec qui pourraient vous concerner.
3. Prenez connaissance [des dates importantes](#) pour la transmission de la déclaration et le paiement d'un solde.
4. Connectez-vous à l'espace personnalisé et sécurisé [Mon dossier](#) pour avoir accès à des renseignements concernant votre dossier fiscal ainsi qu'à une foule de services en ligne pratiques. Vous pouvez, par exemple, vous inscrire au dépôt direct, mettre à jour votre adresse ou vos coordonnées bancaires, consentir à l'envoi de communications par voie électronique uniquement, ou encore consulter l'état de traitement de votre déclaration.
5. Consultez la plateforme numérique [justepourtous.ca](#) pour obtenir des conseils et des réponses à vos questions générales sur les impôts.

### Information relative à la distribution des cahiers de la déclaration de revenus des particuliers

Il est à noter qu'il s'agit de la dernière année où les cahiers imprimés permettant de produire la déclaration de revenus sont distribués ailleurs que dans les bureaux d'accueil de Revenu Québec ou les bureaux de

Services Québec. En effet, dans une volonté d'améliorer en continu ses services, Revenu Québec transmet par la poste, depuis quelques années, un cahier imprimé à toutes les personnes qui ont produit leur déclaration au moyen de celui-ci l'année précédente. Cela a eu pour effet de diminuer le nombre de particuliers qui ont utilisé un cahier imprimé distribué dans une institution financière. D'ailleurs, l'an dernier, seulement 0,15 % des particuliers se sont procuré un cahier de cette façon. Les envois postaux aux particuliers concernés seront faits dans les prochaines semaines. Mentionnons aussi qu'il demeure toujours possible pour tout particulier de se procurer un cahier de la déclaration de revenus en version papier en le commandant par Internet ou par téléphone.

Revenu Québec accompagne tous ceux et celles qui voudraient changer le mode de production de leur déclaration de revenus en répondant à leurs questions et en publiant de l'information à ce sujet dans son site Internet. La transmission électronique de la déclaration contribue à réduire le risque d'erreurs et le délai de traitement, en plus d'être un geste écologique.

### **JUSTE. POUR TOUS.**

[Revenu Québec](#) a pour mission de contribuer au développement économique et social du Québec en soutenant la population et les entreprises dans la compréhension et l'accomplissement de leurs responsabilités fiscales. Notre organisation veille à ce que chaque personne paie sa juste part et bénéficie des programmes auxquels elle a droit.

– 30 –

POUR INFORMATION :      Service des relations publiques  
Revenu Québec  
Tél. : 418 652-5115  
Courriel : [media@revenuquebec.ca](mailto:media@revenuquebec.ca)